



Règlement du TC Port-Valais

LE FAIR-PLAY ET LE RESPECT DU DROIT D'AUTRUI SONT LES REGLES DE BASE DE NOTRE VIE TENNISTIQUE

Date et heures d'ouverture des installations

Dans la mesure où les conditions atmosphériques le permettent, les installations sont ouvertes comme suit :

- Du 19 mars au 1er novembre, en fonction de la météo
- Du lundi au dimanche de 7 à 22 heures.

Durée de jeu

La durée de jeu est de 1 heure. A l'extérieur celle-ci est réduite à 55 minutes, 5 minutes étant accordées aux joueurs pour remettre le terrain en état (passage de la brosse).

Réservations par des membres

Les réservations des membres s'effectuent exclusivement sur le site : www.tcportvalais.com.

Concernant la réservation des courts de tennis, la priorité sera donnée :

- 1) À la Commune de Port-Valais pour les camps de sport.
- 2) Aux activités du TC Port-Valais.
- 3) Aux membres du TC Port-Valais.

Chaque membre doit préalablement réserver avant d'entrer sur le court.

Lorsque le membre désire inscrire une heure de tennis, il doit aller sur le site afin d'effectuer une réservation en indiquant le membre avec lequel il joue / les membres avec lesquels il joue.

Lorsque le membre désire jouer avec un invité (hors abonnement) le membre doit indiquer sur le système de réservation « invité ». Les heures jouées avec un invité seront facturées une fois par année aux membres.

Les courts peuvent être réservés au plus tôt deux semaines à l'avance. Une seule heure peut être réservée par joueur en 24 heures.

Chaque membre ne doit utiliser son badge que pour une réservation le concernant, et les membres ayant réservés doivent être présents sur le court ou effectuer l'annulation au plus tôt en cas de changement.

Ce badge magnétique n'est pas transmissible et ne peut être utilisé que par son titulaire.

Lors de la réservation, il est interdit d'utiliser le nom d'un autre membre pour réserver ou bloquer un court. Si ce cas est constaté, le comité pourra annuler cette réservation sans préavis.

Réservations par des non-membres

Les joueurs occasionnels (hors abonnement) ou les touristes, pourront réserver leur période de jeu et obtenir un badge magnétique moyennant une caution et le paiement de la location de CHF 25.-/heure auprès de l'Office de Tourisme.

Réservations juniors et cadets

Juniors (13-18 ans)

Même conditions que pour les adultes membres.

Cadets (12 ans et moins)

Pas de jeu sans la présence sur les installations d'un parent ou d'un adulte responsable.

Réservations comité

Chaque année (février – mars), le comité doit fournir une liste des membres ayant droit à l'accès des courts de tennis.

Pour les championnats interclubs, les tournois, les camps d'entraînements, les diverses compétitions etc., le comité peut réserver un ou plusieurs courts selon l'importance et la durée de la manifestation. Celles-ci seront signalées sur le site des réservations et communiquées auprès du responsable de l'entretien dans la mesure du possible en début de saison (mars). *Malheureusement, certaines données de SwissTennis concernant les interclubs nous parviennent que vers juin de chaque année.*

Les réservations du comité ont la priorité sur les réservations qui auraient déjà été faites par les membres et autres personnes.

Le mercredi après-midi, les deux courts de tennis seront réservés à l'attention des membres juniors du TC Port-Valais pour leurs entraînements.

L'académie de tennis ne peut occuper ou réserver qu'un seul court à la fois sauf arrangement avec le club.



Les cours de tennis ne peuvent être donnés que par les professeurs agréés par le club. Seules, les personnes autorisées à l'unanimité par le comité au complet peuvent donner ces cours.

Annulation de réservations

En cas d'empêchement de jouer, la réservation doit être annulée dès que possible sur le site de réservation.

Les réservations peuvent être annulées jusqu'à 10 minutes précédant l'heure réservée. Ce délai dépassé, il ne sera plus possible d'annuler et l'heure sera bloquée.

Tenue et équipement des joueurs

Une tenue de tennis correcte est exigée sur les courts. Les chaussures doivent également être appropriées à la surface.

Sont proscrits les maillots et bermudas de bain, pantalon de type jeans ou randonnée et les baskets de type « jogging ».

Chaussures de tennis obligatoires.

Il est interdit de jouer torse nu, ainsi que pieds nus ou en chaussettes.

Il est interdit de se changer sur les courts – Vestiaires obligatoires.

Entretien - Utilisation

L'utilisation des installations est exclusivement réservée aux membres cotisants ou aux visiteurs ayant réservé et acquitté la location du court. Chaque utilisateur a l'obligation de maintenir les vestiaires propres. La Commune de Port-Valais se réserve le droit d'interdire temporairement ou définitivement l'accès aux vestiaires aux contrevenants.

Les installations sont placées sous la surveillance des joueurs et chaque personne est responsable du matériel mis à disposition.

Selon les conditions météorologiques et afin de préserver les courts de tennis, la Commune de Port-Valais et le comité peuvent interdire l'accès aux courts.

Tous les membres ont l'obligation de remettre en état les courts utilisés après chaque période de jeu ainsi que de contrôler et surveiller les places de jeu et vestiaires.

L'utilisation des courts peut être temporairement restreinte pour des questions d'entretien ou de mauvais temps, ainsi que pour des entraînements, cours, leçons ou lors de compétitions.

Seuls les membres du Comité ou le responsable de l'entretien sont habilités à décider de l'ouverture ou de la fermeture des courts.

Il en va également de l'appréciation et de la responsabilité de chaque joueur, selon l'état du terrain ou des conditions météorologiques, ceci afin de ne pas endommager les courts.

Les frais de remise en état des courts pour dégâts causés par des joueurs n'ayant pas respecté ces instructions seront mises à leur charge.

Tout dégât aux surfaces doit être immédiatement signalé au responsable de l'entretien des courts (coordonnées au tableau d'affichage).

Les derniers joueurs qui quittent les installations refermeront à clé les portes des courts et du club-house. Ils éteindront également les projecteurs ainsi que les lumières du club-house. En cas d'omission, le dernier joueur sera rendu responsable de tout dégât causé par des tiers.

Accès aux installations

Chaque membre détenteur d'un abonnement possède un badge magnétique lui permettant d'accéder aux courts ainsi qu'aux vestiaires moyennant une caution de CHF 50.-. Les badges peuvent être retirés auprès de la commune de Port-Valais.

Éclairage

L'éclairage des courts fonctionnera à l'aide d'une sonde crépusculaire. Les membres pourront allumer les lumières dès que la nuit tombera.

Le système d'éclairage s'éteint automatiquement à 22h00.

Club-house - Membres

Chacun maintiendra ordre et propreté à l'intérieur du Club-house, ainsi que sur l'ensemble de la parcelle du club. La vaisselle sera lavée et rangée après usage par les joueurs.

Il n'est pas autorisé de fumer dans le Club-house. L'utilisation du Club-house est exclusivement réservée au TC Port-Valais et ce lieu ne pourra pas être loué à des tiers.

Avec l'introduction de la nouvelle réglementation des déchets sur le territoire communal, chacun veillera à déposer ses déchets dans les containers adéquats situé à l'arrière du club-house.

Utilisation des vestiaires et douches par les membres et non-membres

Chaque membre et non-membre utilisant les vestiaires et les douches veillera à maintenir l'ordre et la propreté à l'intérieur de ces lieux.

Animaux

Les chiens sont interdits sur la surface de jeu. Ils doivent être tenus en laisse aux abords des infrastructures sportives.



Enfants

Les parents ou adultes désignés sont responsables de leurs enfants.

Objets de valeur

Ni le TC Port-Valais, ni le Comité ne sont responsables des objets perdus, volés ou oubliés.

Ecole de tennis

Seuls les entraîneurs titulaires du TC Port-Valais et les moniteurs agréés par l'Ecole de Tennis du Club sont autorisés à donner des leçons, à pratiquer des entraînements ou à organiser des camps sur les terrains de tennis du TC Port-Valais.

«L'entraîneur titulaire du TC Port-Valais est Alexia Quartetto».

Tout entraînement, leçon, ou toute forme de jeu soumis à honoraires qui seraient pratiqués sur les installations du TC Port-Valais par quiconque (professeur diplômé ou non) sont interdits (sauf des camps de sport loué auprès de la Commune de Port-Valais).

Des cours collectifs, des leçons individuelles ainsi que des entraînements juniors performances sont organisés à des dates et horaires réservées par le comité et l'école de tennis qui ont toute l'aptitude pour organiser et modifier le planning à cet effet.

L'école de tennis peut en outre organiser des camps de tennis durant les périodes de vacances.

TC Port-Valais et le sponsoring

Le TC Port-Valais pourra utiliser les diverses surfaces sur le site du club TC Port-Valais dans le but de récolter des fonds et promouvoir son sport et ses valeurs.

Compétition

Des plages d'entraînements des équipes Interclubs ne sont prévues que pour la durée des compétitions.

Plusieurs rencontres interclubs ont lieu au Club. Le comité aura au préalable informé le responsable de l'entretien des week-ends concernés. Les capitaines responsables confirmeront ces dates sur le site de réservation au plus tard 8 jours à l'avance.

Ainsi chaque membre & le responsable de l'entretien seront renseignés à temps.

Abonnements aux membres

Les abonnements sont générés par le club TC Port-Valais et envoyés aux divers membres pour paiement.

Licences

La période de licence pour les licences de clubs et les licences individuelles dure chaque fois du 1er avril au 31 mars de l'année suivante.

Chaque membre licencié se doit d'aviser le responsable du comité de toute annulation ou suspension de sa licence avant le 28 février.

Après cette date, et sans avis d'annulation, la licence sera automatiquement renouvelée et facturée.

Compétences et sanctions

En cas d'infraction, le comité du TC Port-Valais a la compétence de faire respecter le présent règlement.

Tout abus ou violation du règlement peut entraîner la suspension du jeu, voire l'exclusion de l'enceinte du tennis.

Le comité fait appel à la collaboration, à l'esprit sportif et au fair-play de tous ces membres afin de respecter les dispositions du présent règlement.

Le comité se réserve le droit de modifier le présent règlement en tout temps.

SEUL, ON VA PLUS VITE.... ENSEMBLE, ON VA PLUS LOIN ☺